

LA PRÉSIDENTE

# Assemblée générale ordinaire

Cher(e) Ami(e) et ancien Sayen(ne),

Au nom du Comité et en conformité de l'article 8 des statuts et du point VI du règlement intérieur, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre Association qui se tiendra dans le Salon d'honneur du Lycée, avec l'ordre du jour au verso, le

### **VENDREDI 21 AVRIL 2017 à 19h00**

J'attire votre attention sur l'importance de votre présence à cette Assemblée Générale car nous procèderons à l'élection des membres du Comité, nouveaux ou renouvelés. Il sera suivi, pour ceux qui le souhaitent, de notre traditionnel dîner amical.

Pour ma part, après sept merveilleuses années à la tête de notre belle Association, je souhaite passer la main. Je vais donc quitter la Présidence tout en continuant à être active au sein de l'Association.

Je suis particulièrement fière du travail accompli par tous durant cette période. D'autant qu'après une remise en question un peu difficile (avec notamment la mise en sommeil du Ciné-Club), l'Association a su prendre un nouveau départ. La diversification de notre offre produits (sweat-shirts, mugs, tote bags) a permis de consolider nos finances, le succès confirmé de notre participation au Forum des Métiers familiarise les « futurs anciens élèves » avec notre action et surtout la refonte de notre site en 2016 (design, structure, fonctionnalités) nous a apporté la visibilité et le trafic indispensables au développement de l'Association.

Cette stratégie offensive s'est rapidement avérée efficace puisque des anciens des promos 1985/86/87 sont entrés en contact via notre site et organisent une soirée au sein du lycée avant l'été prochain.

.../..

## **DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

In conceigná	(Nom), (Prénom)	(Promotion)
Je, soussigne,		
	(Adresse)	
délègue mes pouvoirs	à (Nom)*	(Promotion)
pour me représenter à l'Assemblée générale des Membres de l'Association qui se réunira le 21 avril 2017 et voter, en mes let place, sur les questions portées à l'ordre du jour.		
Fait à	le 20	
Signature précédée des	mots manuscrits "Bon pour pouvoir"	

<sup>\*</sup> Si aucun nom n'est indiqué, les pouvoirs seront considérés comme délégués au Président de l'A.G.

.../...

Si l'année 2016/17 a été celle du renouveau et des amitiés retrouvées, elle fut aussi celle du décès de Jacqueline Marguin. Une perte qui nous a collectivement plongés dans une profonde tristesse.

Jacqueline a été Proviseur de notre Lycée de 2008 à 2013. Pendant ces cinq années, elle a représenté pour notre Association un soutien sans faille et une alliée exceptionnelle. Au-delà de sa fonction, le Comité et moi-même avons tissé avec Jacqueline des liens amicaux indéfectibles. Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de donner son nom à notre Prix annuel délivré aux 8 élèves les plus méritants du Lycée. Le Prix se nommera désormais Prix Jacqueline Marguin de l'Amicale des Anciens Élèves du Lycée Jean-Baptiste Say.

Cette année encore la remise du Prix précèdera - à 17h - notre AG annuelle.

Dans le cas où une impossibilité nous priverait de votre présence, vous trouverez cidessous le formulaire concernant la délégation de pouvoir que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner avant l'AG afin d'assurer la validité de celle-ci.

En vous remerciant du bon accueil réservé à sa requête, le Comité se joint à moi pour vous assurer de son entier dévouement.

La présidente : A. COLL-LORENTZ (1978-1985)

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR de l'assemblée générale du 21 avril 2017

- 1. Allocution de la présidente.
- 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 2016.
- 4. Rapport moral.
- 5. Rapport financier.
- 6. Rapport de la commission de vérification des comptes, approbation des comptes.
- 7. Renouvellement du Comité : élections (voir au dos de la délégation de pouvoirs).
- 8. Questions diverses.

\*\*\*

# RÈGLEMENT DE LA COTISATION DES MEMBRES ACTIFS

Évitez les rappels onéreux en effectuant le règlement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé pour 2017 à 15 € (10€ pour la première année de sociétariat, 3€ pour les élèves et étudiants), devant être réglé :

- soit par virement à notre compte bancaire à la Société Générale : Amicale J.B. Say, IBAN : FR76 3000 3033 8000 0372 6239 751, BIC : SOGEFRPP;
- soit par chèque bancaire à l'ordre de "Amicale des Anciens Élèves du Lycée J.B. Say", adressé au trésorier adjoint: Sophie Zeigneur, 49 avenue de Versailles, 75016 Paris;
- soit en ligne sur notre site internet jbsay.net, via Paypal

### Élection de membres du comité:

Membres sortants	Membres se présentant		Vote	
	_	Pour	Contre	Abs.
- Annie Coll-Lorentz	- Annie Coll-Lorentz			
- Michel Illig	- Michel Illig			